

La santé

des personnes au travail
une force vive



SUIVI DE GESTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2003

**PRÉSENTÉ, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE
CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES
AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

PARTIE 2

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Conception et réalisation

Direction de la santé des personnes et des organisations
Lucie Roy, Robert Picher, Gilles Côté, Louise Bernier

Direction de la gestion de l'analyse de l'information
Guy Philibert

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule.....	4
2. Base de référence.....	5
3. Santé et sécurité du travail	6
INDICATEURS DE GESTION	13
FRÉQUENCE RELATIVE (FR).....	14
INDICE DE GRAVITÉ (IG).....	18
TAUX DE GRAVITÉ (TG)	22
TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)	26
4. Programmes d'aide aux employées et employés	30
TAUX D'UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS.....	31
INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)	33
INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE).....	37
LES INTERVENTIONS DE GROUPE	41
5. Conclusion	42
Annexe 1 – Liste des ministères et organismes.....	43

1. PRÉAMBULE

La *Politique gouvernementale concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*¹ est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2001.

Cette politique a pour objet d'établir un cadre général de référence pour l'exercice des responsabilités en matière de santé, de sécurité, d'aide aux employées et employés, de prévention et de traitement de situations de harcèlement et de violence au travail. Elle prévoit un suivi de gestion annuel.

La ou le sous-ministre ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme doit donc fournir au Secrétariat du Conseil du trésor, au plus tard le 1^{er} mai, en regard de l'année civile précédente, une évaluation de la performance de l'organisation dans ces matières.

Les indicateurs retenus pour l'évaluation permettent de mesurer les tendances annuelles en ce qui concerne :

- la gravité des absences pour motifs de santé ;
- la fréquence et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- l'achalandage des programmes d'aide aux employées et employés sur les plans individuel et collectif (interventions de groupe).

Ce rapport présente les données, relatives à la fréquence et à la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et à l'achalandage des programmes d'aide aux employées et employés, de l'année civile 2003.

Un premier rapport relatif à la gravité des absences pour motifs de santé a déjà été publié en mai 2004.

¹C.T.196633 du 19 juin 2001

2. BASE DE RÉFÉRENCE

Les données nous proviennent majoritairement du système de paie SAGIP et datent du 23 février 2004. Le personnel permanent, temporaire et occasionnel visé par ces données se situe dans les catégories d'emplois suivantes : haute direction, cadre supérieur et intermédiaire, professionnel et enseignant, technicien et personnel de bureau, agent de la paix et ouvrier.

Les données sont pondérées en fonction des heures travaillées (NHT) afin de favoriser la comparaison entre les ministères et organismes. Les heures normales de travail ainsi que les heures supplémentaires sont comptées dans le calcul du nombre d'heures travaillées. Les heures d'absence ne sont pas retenues dans le calcul de cette variable.

Afin de faciliter la comparaison, d'une période de référence à l'autre, les données de l'année 2002 ont été révisées sur la base des structures ministérielles de 2003 (voir annexe 1).

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Les résultats présentés dans les pages suivantes reflètent la situation observée en matière de santé et de sécurité du travail dans l'ensemble des ministères et organismes au cours des trois dernières années, soit 2001, 2002 et 2003.

Les formules utilisées pour le calcul des résultats ainsi que les variables retenues sont décrites dans les rubriques se rapportant aux indicateurs. Au besoin, on peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* – avril 2002. Pour les résultats des années antérieures, le *Suivi de gestion de l'année 2001* sert de référence.

On trouve dans le tableau 3.1 le sommaire des données relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles pour l'ensemble des ministères et organismes.

Tableau 3.1 Sommaire des données en santé et sécurité du travail			
	2001	2002	2003
Nouveaux faits accidentels	1 401	1 379	1 510
Maladies professionnelles avec absence	33	27	15
Maladies professionnelles sans absence	34	38	41
Rechutes, récurrences, aggravations	111	79	71
Total des lésions (NA)	1 579	1 523	1 637
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101	120 696 300
Nombre d'heures perdues	222 743	194 170	172 249
* Nombre global d'heures perdues	316 238	336 207	308 675
Heures en assignation temporaire	96 814	78 099	79 101
Dossiers en assignation temporaire	302	234	279
Nombre de décès	0	3	2

(*) Nombre d'heures perdues au cours de l'année civile, même si la lésion a eu lieu au cours d'une année antérieure.

En 2003 (tableau 3.2), les nouveaux faits accidentels comptent pour 92,24 % du nombre total des lésions (NA), alors que les rechutes, les récidives et les aggravations comptent pour 4,34 % de ce nombre. Les maladies professionnelles, avec et sans absence, représentent respectivement 0,92 % et 2,50 % de la totalité des lésions (NA).

TABLEAU 3.2 RÉPARTITION DES LÉSIONS (NA)			
Motifs	Abréviation	Nombre	%
Nouveaux faits accidentels	NFA	1 510	92,24 %
Maladies professionnelles avec absence	NMPA	15	0,92 %
Maladies professionnelles sans absence	NMPSA	41	2,50 %
Rechutes, récidives, aggravations	NRRA	71	4,34 %
Total des lésions (NA)	NA	1 637	100,00 %

Le tableau 3.3 présente la distribution des ministères et organismes par nombre de lésions. Il est à noter que 13 ministères et organismes ont maintenu ou atteint l'objectif du « zéro lésion ». De plus, 40 ministères et organismes sur 57 ont signalé 10 lésions et moins, c'est-à-dire une proportion de 7 sur 10. Dans l'ensemble, 3 ministères et organismes accumulent 950 lésions sur 1 637 en 2003, soit 58 % des lésions de la fonction publique. Cette donnée n'est pas un signe de contre-performance. En effet, le nombre de travailleurs et le niveau de risque d'un ministère ou d'un organisme influent sur le nombre de lésions.

Tableau 3.3 Distribution des ministères et organismes par nombre de lésions	
Lésions	Nombre
Aucun	13
De 1 à 5	22
De 6 à 10	5
De 11 à 20	5
De 21 à 50	4
De 51 à 100	5
De 101 à 200	0
De 201 à 300	1
301 et plus	2
ENSEMBLE	57

Par comparaison aux résultats de 2002, on constate une augmentation de 1,81 % des heures travaillées en 2002 (tableau 3.4). On note également une diminution du nombre d'heures perdues de l'ordre de 11,29 %, le nombre global d'heures perdues a également diminué de 8.19 %.

Tableau 3.4 Heures travaillées et heures perdues			
	2001	2002	2003
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101	120 696 300
Nombre d'heures perdues	222 743	194 170	172 249
Nombre global d'heures perdues	316 238	336 207	308 675

ASSIGNATION TEMPORAIRE

L'assignation temporaire est régie par la loi. Les articles 179 et 180 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) prévoient que l'assignation temporaire est une initiative de l'employeur, que le médecin du travailleur doit obligatoirement l'autoriser et que l'employeur doit verser au travailleur le salaire et les avantages liés à son emploi habituel. Pour encadrer la démarche de contestation, on se réfère aux articles 37 et 37.3 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et, pour suspendre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) d'un travailleur qui refuse de se présenter à une assignation temporaire, l'article 142 de la LATMP peut être invoqué. Un travailleur peut aussi déposer une plainte en vertu de l'article 32 de la LATMP.

Les données sur l'assignation temporaire sont présentées dans le tableau 3.5.

Tableau 3.5 Assignation temporaire			
	2001	2002	2003
Nombre de dossiers	302	234	279
Nombre d'heures	96 814	78 099	79 101

Par rapport au nombre total de lésions (NA), la proportion des dossiers qui font état d'une période d'assignation temporaire était de 15,36 % en 2002. Elle est de 17,04 % en 2003.

Les heures en assignation temporaire sont considérées, dans le présent chapitre comme des heures perdues parce que la personne qui est en assignation temporaire n'effectue pas ses tâches habituelles en entier. Il n'en reste pas moins que les heures effectuées en assignation temporaire sont utiles à l'organisation.

L'assignation temporaire présente de nombreux avantages. Elle favorise la réadaptation physique et psychologique du travailleur en lui permettant de préserver son intérêt pour le travail, de retrouver progressivement sa pleine capacité de travail, de conserver des liens dans son milieu de travail. En outre, elle combat les effets néfastes de l'inactivité.

L'assignation temporaire utilisée dans le respect des limitations du travailleur est un élément important de gestion de la santé et de la sécurité dans les ministères et organismes. Elle permet à l'employeur :

- de diminuer les coûts d'une lésion en utilisant l'expertise et le savoir-faire du travailleur,
- d'éviter la chronicité chez le travailleur accidenté qui est en arrêt de travail,
- de diminuer les coûts d'embauche, de formation et d'absentéisme.

DÉCÈS

Deux décès sont survenus en 2003 comparativement à trois en 2002. Ils faisaient suite à l'utilisation de moyens de transport.

INDICATEURS DE GESTION

Le tableau 3.6 présente la synthèse de l'évolution des indicateurs de gestion qui sont utilisés en matière de santé et de sécurité du travail pour les années civiles 2001, 2002 et 2003.

Tableau 3.6 Indicateurs de gestion en santé et sécurité du travail			
	2001	2002	2003
Fréquence relative (FR)	13,99	12,85	13,56
Indice de gravité (IG)	202,38	178,77	153,54
Taux de gravité (TG)	2 832,25	2 296,56	2 082,50
Taux global de gravité (TGG)	3 660,91	3 494,64	3 212,83

En 2003 la fréquence relative est de 13,56, ce qui représente une augmentation de 5,53 % par rapport à 2002.

Les trois indicateurs de gravité montrent une diminution. C'est ainsi que l'indice de gravité qui est à 153,54 (178,77 pour 2002) montre une diminution de 14,11 %, que le taux de gravité qui est à 2 082,50 (2 296,56 pour 2002) montre une baisse de 9,32 % et que le taux global de gravité qui est à 3 212,83 (3 494,64 pour 2002) montre une diminution de 8,06 %.

Les explications ainsi que les résultats détaillés de chacun des indicateurs sont présentés dans les pages suivantes.

INDICATEURS DE FRÉQUENCE**FRÉQUENCE RELATIVE (FR)**

La fréquence à laquelle surviennent les accidents du travail, les maladies professionnelles, avec ou sans absence, les rechutes, les récurrences et les aggravations est mesurée à l'aide d'un seul indicateur : la fréquence relative. Cet indicateur se calcule comme suit :

CALCUL DE LA FRÉQUENCE RELATIVE (FR)	
$FR = \frac{NA}{NHT} \times C$	
où FR	= Fréquence relative
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récurrences et d'aggravations (NRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le tableau suivant (3.7) présente la fréquence relative par ministère et organisme et la fréquence relative de la fonction publique.

Tableau 3.7 Fréquence relative par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2001	2002	2003
240	Commission administrative des régimes de retraite	1,38	13,27	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	4,27	-	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	-	-	-
323	Institut de la statistique du Québec	-	4,57	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-
344	Office de la protection du consommateur	-	5,85	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-
414	Commission des lésions professionnelles	3,65	10,25	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-
510	Régie du logement	11,10	7,15	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-
560	Curateur public	3,79	2,46	1,10
060	Santé et Services sociaux	3,85	8,19	1,40
063	Régie des rentes du Québec	4,22	2,51	1,76
210	Finances	3,70	4,59	2,03
369	Registraire des entreprises	2,16	2,08	2,12
630	Directeur général des élections	18,07	2,97	2,61
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	21,92	27,69	2,79
710	Office québécois de la langue française	-	8,76	2,81
374	Vérificateur général	6,57	7,05	3,11
030	Relations internationales	-	4,51	3,13
520	Financière agricole	4,00	7,32	3,73
055	Relations avec les citoyens et Immigration	6,87	4,81	3,89
350	Éducation	4,80	4,96	4,09
830	Commission des transports	-	4,31	4,22
050	Affaires municipales et de la métropole	1,22	3,56	4,71
538	Office des personnes handicapées	-	9,40	4,77
280	Développement économique et régional et de la recherche	13,19	5,95	5,17
440	Revenu	4,33	5,38	5,33
400	Justice	6,39	5,75	5,46
064	Régie de l'assurance maladie du Québec	2,46	3,92	5,50
700	Emploi, Solidarité sociale et Famille	2,94	4,88	5,87
380	Environnement	8,23	8,44	6,19
295	Protecteur du citoyen	-	-	7,10
366	Régie du bâtiment	18,17	11,54	7,45
450	Tribunal administratif	7,63	7,73	7,63
140	Conseil exécutif	6,80	9,07	9,62
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	9,70
075	Travail	10,12	5,81	9,71
702	Commission des normes du travail	6,40	2,48	9,96
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	8,32	7,21	10,32
320	Société de l'assurance automobile du Québec	10,88	13,82	11,28
660	Conseil du statut de la femme	-	-	12,38
010	Culture et Communications	10,25	7,84	13,28
Fonction publique		13,99	12,85	13,56

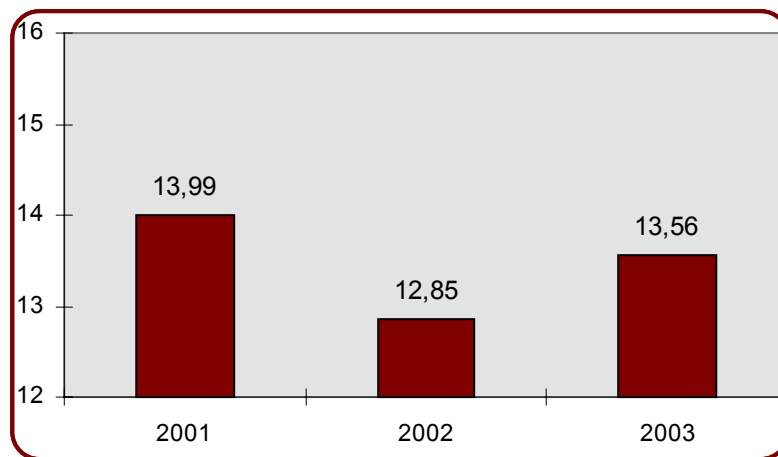
Tableau 3.7 Fréquence relative par ministère et organisme

Ministère ou organisme	2001	2002	2003
Fonction publique	13,99	12,85	13,56
080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation	13,58	14,29	13,73
160 Secrétariat du Conseil du trésor	9,99	15,16	13,90
730 Société d'habitation du Québec	3,63	3,54	14,04
370 Assemblée nationale	32,35	22,34	14,53
600 Ressources naturelles, Faune et Parcs	20,34	17,15	15,07
360 Office des professions	-	-	16,67
352 Régie du cinéma	13,55	25,64	25,41
390 Sûreté du Québec	21,68	19,04	26,19
852 Faune et Parcs	36,33	22,85	27,60
850 Transports	37,05	29,21	32,47
095 Sécurité publique	39,23	33,10	33,28

La fréquence relative (FR) exprime le nombre de lésions par million d'heures travaillées. En 2003, la fréquence relative dans la fonction publique est de 13,56 lésions par million d'heures travaillées (graphique 3.7). Aucune lésion n'est survenue, au cours de la dernière année, dans treize ministères et organismes. À l'opposé, l'indice de fréquence est supérieur à celui de la fonction publique dans onze ministères et organismes.

Malgré une hausse de seulement 1,81 % du nombre d'heures travaillées, on remarque une augmentation de 5,53 % de la fréquence relative en 2003 par rapport à 2002. Cet écart s'explique par le nombre total de lésions (NA) qui a montré 114 événements de plus en 2003 par rapport à 2002. Cette hausse peut être attribuée, en partie, à l'intégration d'unités administratives à risque plus élevé dans au moins une organisation.

GRAPHIQUE 3.7 FRÉQUENCE RELATIVE



INDICATEURS DE GRAVITÉ

La mesure de la gravité des accidents du travail, des rechutes, des récidives, des aggravations, des maladies professionnelles, avec ou sans absence, et de l'assignation temporaire est obtenue à l'aide de trois indicateurs : l'indice de gravité (IG), le taux de gravité (TG) et le taux global de gravité (TGG). Il importe de souligner que le nombre d'heures d'assignation temporaire (NHAT) est ajouté au nombre d'heures perdues (NHP et NGHP) et est compté dans le calcul.

INDICE DE GRAVITÉ (IG)

Le premier indicateur est l'indice de gravité (IG). Il se calcule comme suit :

CALCUL DE L'INDICE DE GRAVITÉ (IG)	
$IG = \frac{NHP + NHAT}{NA}$	
où IG	= Indice de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NA	= Nouveaux faits accidentels (NFA) + nombre de rechutes, de récidives et d'aggravations (NRRRA) + nombre de maladies professionnelles avec absence (NMPA) + nombre de maladies professionnelles sans absence (NMPSA)

L'indice de gravité (IG) indique le nombre moyen d'heures perdues attribuables à chaque lésion. Les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

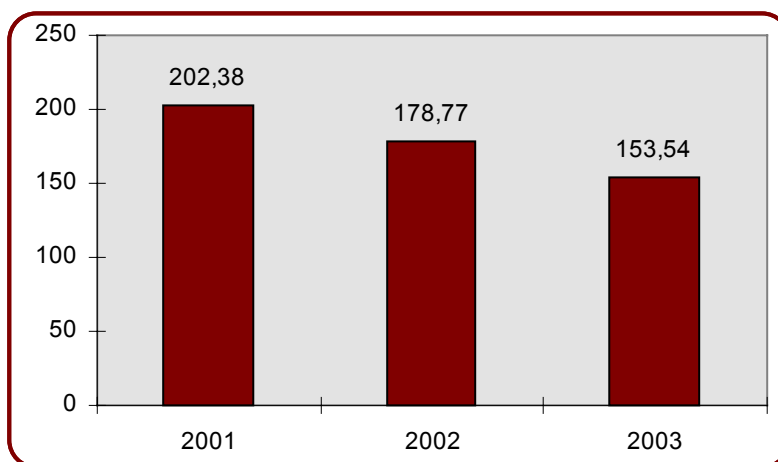
Le tableau suivant (3.8) présente l'indice de gravité par ministère et organisme et l'indice de gravité de la fonction publique.

Tableau 3.8 Indice de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2001	2002	2003
240	Commission administrative des régimes de retraite	185,50	8,40	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	1 393,00	-	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	-	-	-
323	Institut de la statistique du Québec	-	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-
344	Office de la protection du consommateur	-	21,00	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-
414	Commission des lésions professionnelles	24,50	179,83	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-
510	Régie du logement	24,82	234,50	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-
710	Office québécois de la langue française	-	18,00	-
075	Travail	133,20	28,00	0,50
730	Société d'habitation du Québec	108,50	29,50	0,88
830	Commission des transports	-	206,30	1,00
560	Curateur public	8,67	17,50	3,30
450	Tribunal administratif	910,00	21,00	3,50
360	Office des professions	-	-	7,00
050	Affaires municipales et de la métropole	364,00	56,00	9,25
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	14,00
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	456,81	113,06	16,30
352	Régie du cinéma	-	49,00	17,50
660	Conseil du statut de la femme	-	-	21,00
440	Revenu	46,05	17,41	22,15
370	Assemblée nationale	142,30	55,87	28,16
630	Directeur général des élections	10,33	77,30	31,00
374	Vérificateur général	22,75	250,25	38,50
010	Culture et Communications	44,53	59,82	44,76
350	Éducation	105,20	162,17	46,00
060	Santé et Services sociaux	180,60	127,55	46,79
140	Conseil exécutif	335,13	17,50	48,00
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	180,63	138,72	57,67
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	99,79	91,15	58,63
280	Développement économique et régional et de la recherche	88,29	146,99	66,50
702	Commission des normes du travail	364,80	117,00	74,50
295	Protecteur du citoyen	-	-	112,00
160	Secrétariat du Conseil du trésor	271,21	145,38	121,80
850	Transports	153,91	190,25	121,97
400	Justice	123,41	155,13	126,82
390	Sûreté du Québec	292,21	195,29	134,46
064	Régie de l'assurance maladie	68,60	75,22	140,31
030	Relations internationales	-	1 075,53	143,50
700	Emploi, Solidarité sociale et Famille	265,13	170,10	145,46
600	Ressources naturelles	223,87	185,17	146,66
Fonction publique		202,38	178,77	153,54

Tableau 3.8 Indice de gravité par ministère et organisme				
Ministère ou organisme		2001	2002	2003
Fonction publique		202,38	178,77	153,54
063	Régie des rentes du Québec	108,11	317,50	158,67
852	Faune et Parcs	115,68	147,00	179,55
210	Finances	-	-	189,00
380	Environnement	113,18	204,33	267,44
095	Sécurité publique	270,60	274,03	267,86
055	Relations avec les citoyens et Immigration	21,41	134,88	294,32
320	Société de l'assurance automobile du Québec	400,64	181,05	354,62
520	Financière agricole	151,50	104,88	473,38
366	Régie du bâtiment	114,15	125,13	519,40
369	Registraire des entreprises	40,25	42,00	696,50
538	Office des personnes handicapées	-	357,00	1 498,00

En 2003, l'indice de gravité dans la fonction publique est de 153,54 heures perdues par lésion professionnelle comparativement à 178,77 en 2002, ce qui représente une diminution de 14,11 % (graphique 3.8). Quatorze ministères et organismes montrent un indice de gravité nul ; treize d'entre eux n'ont déclaré aucune lésion et le dernier au moins une lésion sans perte de temps. À l'opposé, l'indice de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans onze ministères et organismes. Il est important de noter qu'un seul événement grave qui survient dans un ministère ou un organisme de petite taille peut avoir un effet très marqué sur cet indice.

GRAPHIQUE 3.8 INDICE DE GRAVITÉ

TAUX DE GRAVITÉ (TG)

Le deuxième indicateur, le taux de gravité (TG), exprime le nombre d'heures perdues par suite de lésions professionnelles par million d'heures travaillées (NHT). Ce taux se calcule comme suit :

CALCUL DU TAUX DE GRAVITÉ (TG)	
$TG = \frac{(NHP + NHAT)}{NHT} \times C$	
où TG	= Taux de gravité
NHP	= Nombre d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas pour l'indice de gravité, les variables NHP et NHAT ne tiennent pas compte des absences découlant de lésions qui sont survenues au cours des années antérieures.

Le tableau suivant (3.9) présente le taux de gravité par ministère et organisme ainsi que le taux de gravité moyen de la fonction publique.

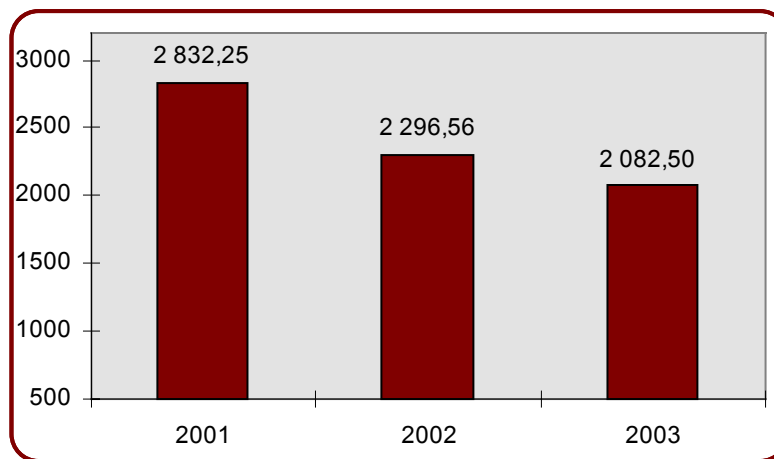
Tableau 3.9 Taux de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2001	2002	2003
240	Commission administrative des régimes de retraite	256,02	111,44	-
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	5 947,40	-	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	134,52	-	-
323	Institut de la statistique du Québec	-	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-
344	Office de la protection du consommateur	-	122,75	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-
510	Régie du logement	275,47	1 676,40	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-
710	Office québécois de la langue française	-	157,71	-
560	Curateur public	32,89	42,98	3,64
830	Commission des transports	-	888,67	4,22
075	Travail	1 347,73	162,55	4,86
730	Société d'habitation du Québec	393,94	104,29	12,29
450	Tribunal administratif	6 941,66	162,41	26,70
050	Affaires municipales et de la métropole	443,43	199,34	43,53
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	10 012,27	3 130,62	45,51
060	Santé et Services sociaux	695,74	1 045,04	65,35
630	Directeur général des élections	186,72	229,28	80,92
360	Office des professions	-	-	116,72
440	Revenu	199,53	93,72	118,11
374	Vérificateur général	149,48	1 764,67	119,90
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	135,75
350	Éducation	504,91	804,73	188,06
414	Commission des lésions professionnelles	89,37	1 842,75	240,49
660	Conseil du statut de la femme	-	-	260,05
063	Régie des rentes du Québec	456,43	796,28	279,73
280	Développement économique et régional et de la recherche	1 164,30	875,21	343,65
210	Finances	-	-	384,06
370	Assemblée nationale	4 603,91	1 248,25	409,04
352	Régie du cinéma	-	1 256,54	444,62
030	Relations internationales	-	4 851,97	449,84
140	Conseil exécutif	2 279,71	158,81	461,83
010	Culture et Communications	456,31	468,91	594,35
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 502,30	1 000,29	595,02
400	Justice	788,72	891,66	691,96
702	Commission des normes du travail	2 333,08	289,81	742,38
064	Régie de l'assurance maladie	169,08	294,69	771,13
295	Protecteur du citoyen	-	-	795,23
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 355,57	1 302,83	804,90
700	Emploi, Solidarité sociale et Famille	779,91	830,87	853,68
055	Relations avec les citoyens et Immigration	147,02	648,95	1 145,55
369	Registraire des entreprises	86,84	87,19	1 478,40
380	Environnement	931,44	1 723,62	1 655,03
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2 708,80	2 203,63	1 692,55
520	Financière agricole	605,76	768,17	1 764,84
Fonction publique		2 832,25	2 296,56	2 082,50

Tableau 3.9 Taux de gravité par ministère et organisme

Ministère ou organisme		2001	2002	2003
Fonction publique		2 832,25	2 296,56	2 082,50
600	Ressources naturelles	4 553,21	3 175,16	2 210,65
390	Sûreté du Québec	6 336,30	3 718,83	3 520,93
366	Régie du bâtiment	2 073,86	1 444,19	3 871,38
850	Transports	5 702,27	5 557,41	3 959,93
320	Société de l'assurance automobile du Québec	4 357,91	2 501,56	3 999,30
852	Faune et Parcs	4 202,23	3 359,36	4 954,72
538	Office des personnes handicapées	-	3 356,49	7 152,41
095	Sécurité publique	10 614,31	9 071,67	8 913,61

En 2003, le taux de gravité de la fonction publique est de 2 082,50 heures perdues par million d'heures travaillées comparativement à 2 296,56 en 2002, ce qui représente une diminution de 9,32 % (graphique 3.9). Treize ministères et organismes montrent un taux de gravité nul n'ayant déclaré aucune lésion professionnelle. Le taux de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans huit ministères et organismes.

GRAPHIQUE 3.9 TAUX DE GRAVITÉ

TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)

Le troisième et dernier indicateur de mesure de la gravité est le taux global de gravité (TGG). En plus des absences survenues au cours d'une année de référence, ce taux tient compte des absences qui ont débuté au cours d'une année civile antérieure, ce qui le distingue des indicateurs précédents (IG et TG). Le taux global de gravité se calcule comme suit :

CALCUL DU TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ (TGG)	
$\text{TGG} = \frac{(\text{NGHP} + \text{NHAT})}{\text{NHT}} \times \text{C}$	
où TGG	= Taux global de gravité
NGHP	= Nombre global d'heures perdues (ou d'absence) par suite de lésions professionnelles
NHAT	= Nombre d'heures d'assignation temporaire
NHT	= Nombre d'heures travaillées
C	= Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Comme c'est le cas du taux de gravité (TG), le taux global de gravité indique le nombre total d'heures perdues pour motif de lésions professionnelles par million d'heures travaillées.

Le tableau suivant (3.10) présente le taux global de gravité par ministère et organisme, ainsi que le taux global de la fonction publique.

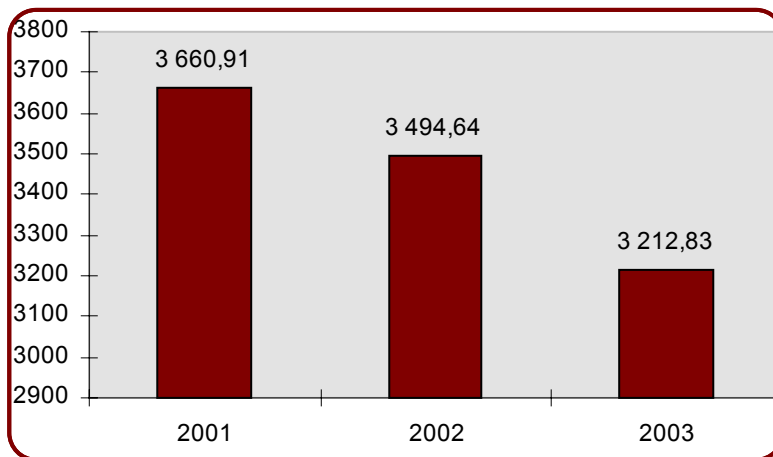
Tableau 3.10 Taux global de gravité des ministères et organismes

Ministère ou organisme		2001	2002	2003
240	Commission administrative des régimes de retraite	256,02	157,87	-
278	Commission de l'équité salariale	-	-	-
292	Conseil des services essentiels	134,52	-	-
323	Institut de la statistique du Québec	-	-	-
328	Commission de protection du territoire agricole	-	-	-
344	Office de la protection du consommateur	-	122,75	-
408	Commission d'accès à l'information	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-
430	Commission de la fonction publique	-	-	-
510	Régie du logement	275,47	1 676,40	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	-	-
710	Office québécois de la langue française	-	157,71	-
830	Commission des transports	-	888,67	4,22
075	Travail	1 477,24	457,17	4,86
730	Société d'habitation du Québec	393,94	107,83	12,29
630	Directeur général des élections	186,72	229,28	80,92
050	Affaires municipales et de la métropole	443,43	199,34	87,59
360	Office des professions	-	-	116,72
374	Vérificateur général	149,48	1 764,67	119,90
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	-	-	135,75
060	Santé et Services sociaux	695,74	1 535,16	136,88
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	10 012,27	5 501,58	145,59
440	Revenu	222,81	115,00	158,92
350	Éducation	504,91	810,52	188,06
660	Conseil du statut de la femme	-	-	260,05
280	Développement économique et régional et de la recherche	1 813,29	875,21	343,65
210	Finances	-	-	384,06
352	Régie du cinéma	-	1 346,29	444,62
030	Relations internationales	-	4 851,97	449,84
140	Conseil exécutif	2 279,71	158,81	461,83
370	Assemblée nationale	8 068,29	3 418,56	570,37
414	Commission des lésions professionnelles	89,37	2 155,29	577,17
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 592,45	1 273,35	700,54
063	Régie des rentes du Québec	457,90	796,28	740,47
702	Commission des normes travail	2 333,08	672,88	742,38
400	Justice	1 287,39	1 648,76	777,24
295	Protecteur du citoyen	-	-	795,23
560	Curateur public	638,76	208,17	805,22
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 185,69	1 573,18	837,73
064	Régie de l'assurance maladie	198,41	294,69	948,69
055	Relations avec les citoyens et Immigration	147,02	648,95	1 424,20
369	Registraire des entreprises	86,84	87,19	1 478,40
700	Emploi, Solidarité sociale et Famille	1 080,21	1 323,46	1 534,27
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2 728,86	2 306,63	2 062,42
450	Tribunal administratif	6 941,66	162,41	2 109,47
010	Culture et Communications	470,66	478,89	2 284,45
380	Environnement	1 109,13	1 926,06	2 372,20
Fonction publique		3 660,91	3 494,64	3 212,83

Tableau 3.10 Taux global de gravité des ministères et organismes

Ministère ou organisme		2001	2002	2003
Fonction publique		3 660,91	3 494,64	3 212,83
600	Ressources naturelles	7 633,05	6 041,81	3 813,38
520	Financière agricole	831,67	1 050,16	4 498,55
320	Société d'assurance automobile du Québec	4 825,67	3 676,89	4 874,18
366	Régie du bâtiment	2 572,76	1 444,19	4 987,92
390	Sûreté du Québec	7 290,67	6 405,44	5 316,32
852	Faune et Parcs	5 758,32	5 404,98	5 945,75
850	Transports	7 610,57	7 727,59	6 656,59
538	Office des personnes handicapées	-	3 356,49	7 152,41
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	6 276,15	6 809,27	7 807,27
095	Sécurité publique	14 078,73	14 107,74	14 466,88

En 2003, le taux global de gravité de la fonction publique est de 3 212,83 heures perdues par million d'heures travaillées comparativement à 3 494,64 en 2002 (graphique 3.10). En tenant compte des événements survenus au cours d'une année civile antérieure, aucune perte de temps à la suite d'une lésion professionnelle n'est survenue dans douze ministères et organismes. Le taux global de gravité est supérieur à celui de la fonction publique dans dix ministères et organismes.

GRAPHIQUE 3.10 TAUX GLOBAL DE GRAVITÉ

4. PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

Pour faire le suivi de gestion des programmes d'aide aux employées et employés (PAE), nous avons comptabilisé les activités ayant trait à la consultation individuelle ainsi que les activités de groupe offertes dans un contexte de relation d'aide.

Les données qui apparaissent dans les tableaux du présent chapitre reflètent la situation observée dans l'ensemble des ministères et des organismes au cours des années civiles 2001, 2002 et 2003. Le suivi de gestion de 2001 fournit les données des années antérieures.

Dans ce chapitre, à chaque rubrique se rapportant aux indicateurs, nous avons ajouté les formules ayant servi au calcul des résultats et une explication sommaire des variables utilisées. Pour en savoir davantage, le lecteur peut se référer au *Guide pour l'application du suivi de gestion prévu à la politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* – avril 2002.

TAUX D'UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

Le tableau 4.1 dresse le portrait de l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés dans l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique. Ce portrait est présenté selon les caractéristiques suivantes :

- ❑ Nombre de personnes différentes (reçues en consultation individuelle)
- ❑ Nombre de consultations individuelles
- ❑ Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe
- ❑ Nombre d'interventions de groupe
- ❑ Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe.

TABLEAU 4.1 UTILISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS			
Année de référence Caractéristiques et données	2001	2002	2003
Personnes différentes	5 216	5 724	6 411
Consultations individuelles	15 789	17 178	19 063
Nombre de personnes ayant participé à une intervention de groupe	870	974	1 424
Nombre d'interventions de groupe	99	111	192
Nombre d'heures-personnes pour les interventions de groupe	3 197	4 091	6 752
Nombre d'heures travaillées	112 827 852	118 555 101	120 696 300

Le tableau 4.2 présente les deux indicateurs de gestion calculés à l'aide des données du tableau précédent : l'indice d'aide aux employées et employés (IAE) et l'indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE).

Les formules ayant servi à calculer les résultats, ainsi qu'une explication sommaire des variables utilisées, ont été ajoutées au début de la présentation de chaque indicateur.

TABLEAU 4.2 INDICATEURS DE GESTION DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS			
Année de référence	2001	2002	2003
Indices			
Indice d'aide aux employées et employés (IAE)	46,23	48,28	53,12
Indice de programmes d'aide aux employées et employés (IPAE)	3,03	3,00	2,97

Les indicateurs ne reflètent que partiellement l'ensemble des activités d'un PAE. Toutefois, ils permettent d'observer le niveau d'achalandage à l'égard de l'aide individuelle. Ainsi, on observe que 53,12 personnes différentes, pour chaque million d'heures travaillées au cours de la dernière année, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle et que la moyenne est de 2,97 rencontres par personne.

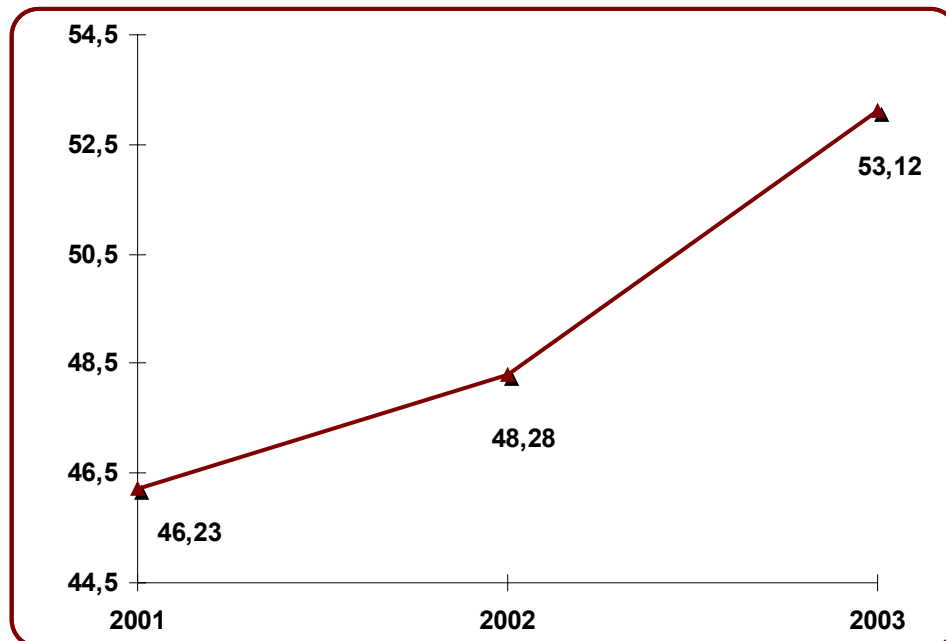
INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)

Le premier indice présenté est l'indice d'aide aux employées et employés (IAE). Il est, en quelque sorte, une mesure du nombre de personnes différentes qui ont recours aux services du PAE en aide individuelle. L'indicateur est normalisé par rapport aux heures travaillées et est calculé comme suit :

CALCUL DE L'INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IAE)	
$\text{IAE} = \frac{\text{NPD}}{\text{NHT}} \times C$	
où IAE =	Indice d'aide aux employées et employés
NPD =	Nombre de personnes différentes
NHT =	Nombre d'heures travaillées
C =	Constante égale à 1 000 000 d'heures travaillées

Le graphique 4.3 suivant présente l'indice d'aide aux employées et employés pour l'ensemble des ministères et organismes.

GRAPHIQUE 4.3 INDICE D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS



En 2003, on observe que 53,12 personnes différentes, en moyenne, pour chaque million d'heures travaillées, ont eu recours aux services du PAE en aide individuelle, soit une augmentation de 4,84 personnes différentes par rapport à 2002. Le tableau 4.3 de la page suivante présente la distribution des résultats pour chacun des ministères et organismes.

Tableau 4.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE)

Ministère et organisme		2001	2002	2003
292	Conseil des services essentiels	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	38,81	-
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	8,22	11,08	11,17
408	Commission d'accès à l'information	-	13,75	14,15
710	Office québécois de la langue française	16,88	13,55	19,69
352	Régie du cinéma	67,73	64,11	25,41
323	Institut de la statistique du Québec	25,20	59,44	25,68
064	Régie de l'assurance maladie	40,42	29,60	27,48
360	Office des professions	41,60	60,21	33,35
852	Faune et Parcs	31,56	38,67	34,19
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	-	11,19	34,20
520	Financière agricole	45,98	47,61	35,42
850	Transports	26,52	32,43	36,26
390	Sûreté du Québec	29,74	33,76	37,15
660	Conseil du statut de la femme	23,25	23,17	37,15
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	40,75	49,57	37,60
030	Relations internationales	52,66	46,62	37,62
830	Commission des transports	27,36	77,54	42,18
063	Régie des rentes du Québec	41,01	50,16	44,66
210	Finances	83,17	73,40	45,72
370	Assemblée nationale	49,09	53,19	46,69
369	Registraire des entreprises	38,84	33,22	46,70
440	Revenu	46,50	43,65	46,93
010	Culture et Communications	42,58	50,85	47,64
055	Relations avec les citoyens et Immigration	56,14	54,03	47,77
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	90,75	94,10	48,48
380	Environnement	42,64	47,45	51,91
350	Éducation	70,24	56,65	52,33
075	Travail	48,57	164,49	52,44
140	Conseil exécutif	42,52	27,22	52,92
Fonction publique		46,23	48,28	53,12

Le (-) représente une donnée nulle et l'abréviation N.D. pour les rapports des années 2001 et 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme.

Note : Les données présentées dans le tableau 4.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées.

Tableau 4.3 Indice d'aide aux employées et employés (IAE)

Ministère et organisme		2001	2002	2003
Fonction publique		46,23	48,28	53,12
366	Régie du bâtiment	47,51	43,28	53,67
320	Société de l'assurance automobile du Québec	60,91	45,81	55,02
278	Commission de l'équité salariale	-	25,36	55,54
560	Curateur public	32,89	40,53	56,18
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	70,53	59,29	58,16
050	Affaires municipales et de la métropole	38,98	58,14	58,83
700	Emploi, Solidarité sociale et Famille	3,19	3,31	60,61
344	Office de la protection du consommateur	42,14	35,07	63,41
702	Commission des normes du travail	66,51	64,40	63,53
630	Directeur général des élections	48,19	77,12	65,26
160	Secrétariat du Conseil du trésor	42,36	63,80	65,75
430	Commission de la fonction publique	-	73,29	66,39
328	Commission de protection du territoire agricole	51,58	64,04	68,15
374	Vérificateur général	68,99	74,04	68,51
095	Sécurité publique	89,76	101,68	68,63
414	Commission des lésions professionnelles	67,48	56,36	70,43
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	69,12	75,16	70,45
400	Justice	79,89	69,20	73,36
240	Commission administrative des régimes de retraite	84,19	86,23	75,55
450	Tribunal administratif	64,84	88,94	76,29
538	Office des personnes handicapées	118,55	117,52	76,39
510	Régie du logement	37,00	50,04	80,35
730	Société d'habitation du Québec	34,49	51,26	80,76
295	Protecteur du citoyen	122,55	134,74	92,30
060	Santé et Services sociaux	97,85	104,28	99,17
280	Développement économique et régional et de la recherche	38,36	37,71	127,25

Le (-) représente une donnée nulle et l'abréviation N.D. pour les rapports des années 2001 et 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme.

Note 1 Les données présentées dans le tableau 4.3 doivent être lues comme un nombre de personnes par million d'heures travaillées.

Note 2 Les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du suivi de gestion pour les années civiles 2001 et 2002.

En 2003, le ministère de la Famille et de l'Enfance a été intégré au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, suite à une modification de la structure budgétaire. Cela a pour conséquence, sur le suivi de gestion de l'année civile 2003, que les données de Famille et Enfance des années 2001 et 2002 se retrouvent dans Emploi et Solidarité sociale dont les données n'étaient pas disponibles pendant ces deux années. Nous constatons une hausse de l'indice en 2003 pour Emploi et Solidarité sociale et Famille, car ce ministère nous a fourni des données intégrées pour la première fois depuis 2001.

Note 3 En 2003, Régions, Recherche, science et technologie, Industrie et Commerce et Fonds de partenariat touristique sont intégrés dans Développement économique et régional et de la recherche. On note une hausse de l'ensemble de ces données par rapport aux années antérieures.

INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)

Le deuxième indice qui permet de suivre ces programmes est l'indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE). Celui-ci indique le nombre moyen de consultations par personne parmi ceux et celles qui ont eu recours aux services d'aide individuelle du PAE. Le calcul est le suivant :

CALCUL DE L'INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS (IPAE)

$$\text{IPAE} = \frac{\text{NC}}{\text{NPD}}$$

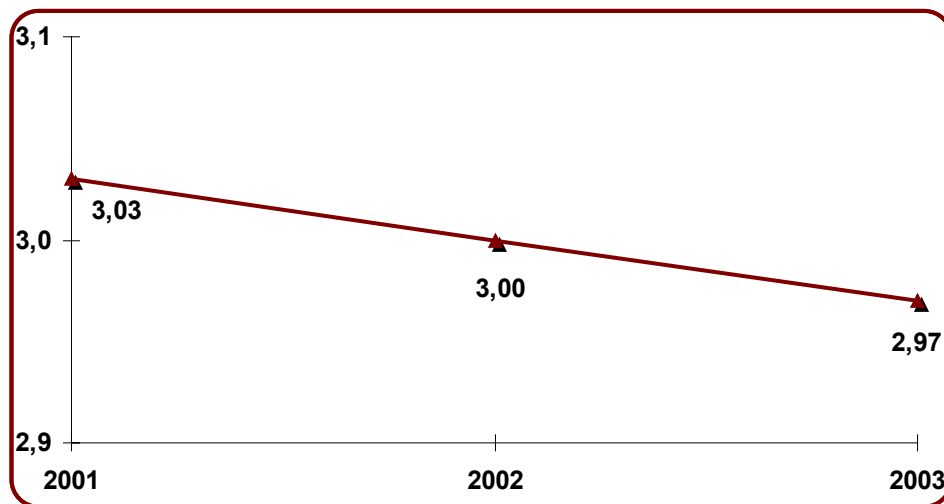
Où IPAE = Indice de programme d'aide aux employées et employés

NC = Nombre de consultations

NPD = Nombre de personnes différentes

On observe, en 2003, que le nombre moyen de consultations individuelles a diminué par rapport à l'année précédente (voir graphique 4.4). Le nombre moyen de rencontres en consultation individuelle, par personne, est de 2,97 par rapport à 3,00 l'année précédente.

GRAPHIQUE 4.4 INDICE DE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS



Les données distribuées par ministère et organisme (tableau 4.4) sont présentées à la page suivante.

Tableau 4.4 Indice de programme d'aide aux employés et employées (IPAE)

Ministère et organisme		2001	2002	2003
292	Conseil des services essentiels	-	-	-
411	Commissaire de l'industrie de la construction	-	-	-
690	Conseil supérieur de la langue française	-	2,00	-
547	Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec	0,33	-	0,75
660	Conseil du statut de la femme	12,50	1,00	1,00
830	Commission des transports	1,00	1,00	1,00
350	Éducation	3,25	1,04	1,07
256	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,57	11,56	1,20
700	Emploi, Solidarité sociale et Famille	3,03	2,73	1,35
852	Faune et Parcs	1,57	1,27	1,35
380	Environnement	1,67	1,33	1,52
240	Commission administrative des régimes de retraite	2,16	2,28	1,71
328	Commission de protection du territoire agricole	2,38	4,20	1,90
278	Commission de l'équité salariale	-	2,75	2,00
295	Protecteur du citoyen	2,12	2,00	2,00
360	Office des professions	2,00	4,00	2,00
408	Commission d'accès à l'information	-	1,00	2,00
730	Société d'habitation du Québec	2,16	2,83	2,04
510	Régie du logement	2,90	2,71	2,05
850	Transports	2,86	2,12	2,06
323	Institut de la statistique du Québec	3,18	3,35	2,27
414	Commission des lésions professionnelles	3,62	2,79	2,27
600	Ressources naturelles, Faune et Parcs	2,60	2,25	2,27
280	Développement économique et régional et de la recherche	2,84	2,96	2,52
160	Secrétariat du Conseil du trésor	2,39	2,87	2,55
538	Office des personnes handicapées	4,00	3,32	2,56
320	Société de l'assurance automobile du Québec	2,61	2,40	2,62
560	Curateur public	2,04	2,88	2,63
400	Justice	2,05	2,09	2,74
374	Vérificateur général	3,05	2,86	2,77
440	Revenu	2,55	2,56	2,77
Fonction publique		3,03	3,00	2,97

Le (-) représente une donnée nulle et l'abréviation N.D. pour les rapports des années 2001 et 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme.

Tableau 4.4 Indice de programme d'aide aux employées et employés (IPAE)

Ministère et organisme		2001	2002	2003
Fonction publique		3,03	3,00	2,97
366	Régie du bâtiment	3,26	3,26	2,99
095	Sécurité publique	3,00	3,00	3,00
710	Office québécois de la langue française	2,33	1,00	3,00
010	Culture et Communications	3,33	3,13	3,05
050	Affaires municipales et de la métropole	3,44	2,65	3,08
369	Registraire des entreprises	3,17	3,81	3,09
344	Office de la protection du consommateur	3,86	3,50	3,27
450	Tribunal administratif	2,82	3,13	3,38
702	Commission des normes du travail	1,87	2,48	3,57
060	Santé et Services sociaux	5,13	3,99	3,75
630	Directeur général des élections	3,69	2,81	3,92
352	Régie du cinéma	3,00	3,40	4,00
080	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	4,81	3,87	4,14
370	Assemblée nationale	2,77	3,28	4,18
520	Financière agricole	2,04	3,15	4,18
075	Travail	3,42	2,26	4,22
055	Relations avec les citoyens et Immigration	-	1,83	4,24
703	Commission de la santé et de la sécurité du travail	3,20	4,28	4,30
210	Finances	3,50	3,75	4,44
063	Régie des rentes du Québec	2,24	4,00	5,26
390	Sûreté du Québec	5,43	5,38	5,34
030	Relations internationales	7,58	6,03	5,42
271	Commission des droits de la personne et de la jeunesse	-	1,00	5,75
140	Conseil exécutif	1,32	1,39	6,30
430	Commission de la fonction publique	-	5,33	7,00
064	Régie de l'assurance maladie	7,26	8,56	7,43

Le (-) représente une donnée nulle et l'abréviation N.D. pour les rapports des années 2001 et 2002 indique que les données n'ont pas été transmises au Secrétariat du Conseil du trésor par le ministère ou l'organisme.

LES INTERVENTIONS DE GROUPE

On entend par interventions de groupe des actions prévues dans le PAE qui ont pour but de venir en aide à un groupe de personnes. Les personnes du groupe peuvent avoir vécu un événement traumatique ou, encore, vivre des difficultés ou un conflit relationnel qui affectent leur rendement au travail.

Retenons que 192 interventions de groupe ont été organisées par les ministères et les organismes au cours de l'année 2003. Ces activités, de nature diverse, ont permis de joindre 1 424 personnes et cumulent 6 752 heures-personnes. L'ensemble de ces heures, divisé par le nombre total de personnes ayant participé aux interventions, met en relief une moyenne de cinq heures par personne pour les interventions de groupe.

Tableau 4.5 Interventions de groupe			
	2001	2002	2003
Nombre d'interventions de groupe (NIG)	99	111	192
Nombre total de personnes ayant participé à une intervention de groupe (NTPIQ)	870	974	1 424
Nombre d'heures-personnes pour les rencontres (NHPR)	3 197	4 091	6 752

5. Conclusion

Le suivi de gestion de l'application de la *Politique concernant la santé des personnes au travail* est présenté pour une troisième année consécutive. Les indicateurs en matière de santé et de sécurité du travail et l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés peuvent donc être comparés à ceux de 2001 et 2002.

En matière de santé et de sécurité, la fréquence relative dénote une légère augmentation. Toutefois, tous les indicateurs de gravité indiquent une baisse en 2003 par rapport à l'année précédente, ce qui semble indiquer une gestion plus suivie des dossiers. De plus, 13 ministères et organismes ont atteint l'objectif ultime, à savoir « zéro lésion professionnelle », et 27 ont enregistré entre 1 et 10 lésions seulement, ce qui représente une bonne performance.

Pour maintenir les acquis, l'effort de prévention des lésions professionnelles devra être maintenu rigoureusement par les employeurs et les travailleurs. Également, la mise en place de mécanismes efficaces de retour au travail, respectant les limitations du travailleur, empêchera l'accumulation d'un nombre élevé de jours perdus dans certains dossiers. Le maintien du travailleur en emploi demeure une démarche favorable autant pour celui-ci que pour l'organisation.

En dernier lieu, il apparaît que l'utilisation des programmes d'aide aux employées et employés, en ce qui a trait à la consultation individuelle, a été constante au cours des dernières années. Ainsi 53,12 personnes différentes par million d'heures travaillées ont eu recours aux divers services et une moyenne de 2,98 rencontres par personne est rapportée. Le nombre d'interventions de groupe présente une bonne augmentation, passant de 111 en 2002 à 192 en 2003 .

D'année en année, le suivi de gestion fournit aux gestionnaires ainsi qu'à divers réseaux et associations un outil important de mise en place et de maintien de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise*.

ANNEXE 1 – LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Structure de regroupement des ministères et organismes

- 010 Culture et Communications
 - 010 Culture et Communications
 - 308 Bibliothèque nationale
- 030 Relations internationales
 - 030 Relations internationales
 - 875 Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger
 - 876 Fonds de développement international
- 050 Affaires municipales et de la métropole
 - 050 Affaires municipales et de la métropole
 - 368 Commission municipale du Québec
- 055 Relations avec les citoyens et Immigration
 - 055 Relations avec les citoyens et Immigration
 - 214 Conseil des relations interculturelles
 - 237 Conseil permanent de la jeunesse
 - 810 Fonds de l'information gouvernementale
 - 829 Fonds de l'état civil
 - 888 Immigration et communautés culturelles
- 060 Santé et Services sociaux
 - 060 Santé et Services sociaux
 - 225 Conseil des aînés
 - 831 Secrétariat au loisir et au sport
- 063 Régie des rentes du Québec
- 064 Régie de l'assurance maladie du Québec
- 075 Travail
 - 075 Travail
 - 216 Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
 - 285 Commission des relations du travail
- 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - 080 Agriculture, Pêcheries et Alimentation
 - 392 Régie des marchés agricoles
- 095 Sécurité publique
 - 095 Sécurité publique
 - 267 Commissaire à la déontologie policière
 - 386 Régie des alcools, des courses et des jeux
 - 402 Comité de déontologie policière
 - 425 Commission québécoise des libérations conditionnelles
- 140 Conseil exécutif
- 160 Secrétariat du Conseil du trésor
 - 160 Secrétariat du Conseil du trésor
 - 805 Gestion des surplus
 - 860 Fonds d'entretien des équipements bureautiques
 - 861 Fonds de la reprographie gouvernementale
 - 862 Fonds de l'équipement informatique
 - 863 Fonds des fournitures et de l'ameublement
 - 873 Fonds du service aérien gouvernemental

Structure de regroupement des ministères et organismes

- 879 Fonds des approvisionnements et des services
- 880 Fonds du courrier et de la messagerie
- 210 Finances
 - 210 Finances
 - 874 Fonds du financement regroupé
- 240 Commission administrative des régimes de retraite
- 256 Bureau d'audiences publiques
- 271 Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 278 Commission de l'équité salariale
- 280 Développement économique et régional et de la recherche
 - 280 Développement économique et régional et de la recherche
 - 070 Régions
 - 085 Recherche, science et technologie
 - 224 Conseil de la science et des technologies
 - 814 Fonds de partenariat touristique
 - 819 Fonds de développement régional
 - 887 Tourisme, Loisir et Sport
- 292 Conseil des services essentiels
- 295 Protecteur du citoyen
- 320 Société de l'assurance automobile du Québec
- 323 Institut de la statistique du Québec
- 328 Commission de la protection du territoire agricole
- 344 Office de la protection du consommateur
- 350 Éducation
 - 350 Éducation
 - 238 Conseil supérieur de l'éducation
 - 274 Commission d'évaluation de l'enseignement
- 352 Régie du cinéma
- 360 Office des professions
- 366 Régie du bâtiment
- 369 Registraire des entreprises
 - 369 Registraire des entreprises
 - 513 Régie de l'assurance-dépôts
- 370 Assemblée nationale
 - 370 Assemblée nationale
 - 247 Bureau du commissaire au lobbyisme
- 374 Vérificateur général
- 380 Environnement
- 390 Sûreté du Québec
- 400 Justice
 - 400 Justice
 - 289 Conseil de la magistrature
 - 872 Fonds du bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
 - 878 Fonds du registre du ministère de la Justice
- 408 Commission d'accès à l'information
- 411 Commissaire de l'industrie de la construction
- 414 Commission des lésions professionnelles
- 430 Commission de la fonction publique
- 440 Revenu

Structure de regroupement des ministères et organismes

- 440 Revenu
- 808 Fonds de perception fiscale
- 825 Fonds des technologies de l'information
- 450 Tribunal administratif
- 510 Régie du logement
- 520 Financière agricole
 - 520 Financière agricole
 - 090 Régie des assurances agricoles du Québec
 - 100 Société de financement agricole
 - 610 Financement forestier
- 538 Office des personnes handicapées
- 547 Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec
- 560 Curateur public
- 600 Ressources naturelles, Faune et Parcs
 - 600 Ressources naturelles, Faune et Parcs
 - 313 Agence de l'efficacité énergétique
 - 802 Fonds forestier
 - 865 Fonds d'information géographique foncière
 - 890 Fonds de la réforme du cadastre québécois
- 630 Directeur général des élections
- 660 Conseil du statut de la femme
- 690 Conseil supérieur de la langue française
- 700 Emploi, Solidarité sociale et Famille
 - 700 Emploi, Solidarité sociale et Famille
 - 065 Famille, Enfance et Condition féminine
 - 211 Conseil de la famille
 - 801 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
 - 813 Fonds de la lutte contre la pauvreté
 - 815 Fonds de développement du marché du travail
 - 816 Fonds national de formation de la main-d'œuvre
 - 827 Fonds des technologies de l'information
- 702 Commission des normes du travail
- 703 Commission de la santé et de la sécurité du travail
- 710 Office québécois de la langue française
 - 710 Office québécois de la langue française
 - 680 Commission de protection de la langue française
- 730 Société d'habitation du Québec
- 830 Commission des transports
- 850 Transports
 - 850 Transports
 - 807 Fonds de conservation du réseau routier
 - 820 Fonds de gestion de l'équipement roulant
 - 824 Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports
- 852 Faune et Parcs

**Secrétariat
du Conseil du trésor**

Québec

